



Brain-be

Belgian Research Action through Interdisciplinary Networks

POLICY BRIEF

Policy Brief n°6-FAR-FR

FAR – Folk, Authorities and Radicalisation (workpackage 3) : La radicalité verbalisée

Suite aux attaques terroristes de Paris et Bruxelles, la Belgique a connu un renforcement de ses politiques et de son arsenal législatif destinés à contrer et prévenir la radicalisation et le terrorisme. Le projet de recherche FAR a eu pour ambition de questionner la notion de radicalisation et d'examiner ces politiques et leurs effets à partir d'un triple niveau d'analyse : macro-, méso- et microsociologique. L'Institut National de Criminologie et de Criminologie (INCC) s'est chargé du volet microsociologique pour lequel trois objectifs spécifiques ont été formulés : (1) l'analyse de l'évolution des systèmes d'enregistrement par le système d'administration de la justice pénale belge (SAJP) dans son souci d'appréhension du phénomène de la radicalisation, (2) l'étude des caractéristiques et trajectoires pénales des personnes considérées comme radicales par les autorités publiques, (3) l'étude des effets de l'interaction entre les individus caractérisés comme radicaux et le SAJP. La présente note de synthèse traite du troisième objectif lequel vise à appréhender l'impact concret de l'interaction entre les individus caractérisés comme radicaux et le SAJP sur la base d'entretiens menés, d'une part, avec des assistants de justice et des membres de la direction de maisons de justice locales impliqués dans l'accompagnement des justiciables condamnés pour terrorisme ou concernés par une problématique d'extrémisme violent; et, d'autre part, avec des individus qui s'identifient comme radicaux ou qui ont été qualifiés comme tels par les autorités publiques.

Questions de recherche

Les questions de recherche associées à ce troisième objectif sont :

- Que nous disent les personnes qui se déclarent radical(isé)es, ou sont considérées comme telles par les autorités publiques, de leur engagement pour une cause particulière, et des motivations qui le sous-tendent ?
- Quels sont les effets de leur engagement sur leur devenir ?
- Quel est l'effet de la réaction sociale ?
- Quels sont les effets des politiques de lutte contre la radicalisation et le terrorisme sur ceux chargés de traiter le phénomène au niveau du SAJP ?
- Cela change-t-il leur façon de travailler ?

Principaux résultats

Au vu de l'objectif poursuivi, il fut jugé pertinent de s'intéresser aux assistants de justice, sachant que le nombre de dossiers d'accompagnement de justiciables condamnés pour terrorisme ou concernés par une problématique d'extrémisme

BRAIN-be

La recherche « Folks, Authorities and Radicalism: between polarization and social construction » (FAR est financée dans le cadre du programme [BRAIN-be](#) de la Politique scientifique fédérale (BELSPO).

BRAIN-be est un programme de recherche pluriannuel lancé par BELSPO en 2012. Il renforce la base scientifique pour l'élaboration des politiques ainsi que la stratégie et le potentiel des Etablissements Scientifiques fédéraux (ESF).

BRAIN-be prend en charge des projets à partenaire unique ou en réseau, d'une durée de 2 ou 4 ans. La sélection des projets repose sur l'excellence

violent avait récemment augmenté. L'intérêt d'étudier cette catégorie des professionnels, moins suivie que celle évoluant dans d'autres secteurs de la justice pénale (par exemple la prison ou le parquet), était d'évaluer l'influence des politiques de contre-radicalisation et de contre-terrorisme sur les pratiques des travailleurs sociaux dans le SAJP.

Les résultats montrent que les assistants de justice ne se sont pas soumis aux impératifs sécuritaires sous-jacents à ces dossiers sensibles, bien que l'arrivée de ces derniers aient influencé significativement leur travail (par exemple, complexification de la procédure de vérification du dispositif conditionnel, renouvellement de leur réseau professionnel, dilemme éthique lié à leur position professionnelle située entre l'aide et le contrôle, charge de travail). L'analyse met également en évidence, entre autres, que la gestion de l'information est devenue un élément essentiel de leur travail.

Par ailleurs, il ressort de l'analyse du discours des personnes considérées comme radicales que la grande majorité d'entre elles privilégient des modes d'action non violents et rejettent la violence contre les personnes, tout en reconnaissant que chacun a la responsabilité de décider de son comportement.

scientifique et la réalisation des priorités de recherche nationales ou internationales ainsi que sur des besoins de la politique fédérale.

BRAIN-be couvre un large spectre de recherches thématiques allant des sciences de la vie à la gestion du patrimoine culturel en passant par un certain nombre de défis sociétaux.

Le projet FAR fut coordonné par le Centre d'Étude de la Vie Politique (CEVIPOL) de l'Université Libre de Bruxelles (ULB), et mené conjointement par le Interculturalism, Migration and Minorities Research Centre (IMMRC) de la Katholieke Universiteit Leuven (KU Leuven) et la Direction Opérationnelle Criminologie de l'Institut National de Criminologie et de Criminologie (INCC).

Les personnes interrogées estiment que la violence des militants reste relativement marginale et doit être mise en perspective avec la violence primaire et institutionnalisée de l'État, ce d'autant plus qu'il décide de ce qui est légal ou non, de ce qui est violent et non violent, et qu'il utilise les médias pour mettre l'accent sur la violence des militants. Les personnes interrogées prêtent une attention particulière aux enjeux de communication. Elles considèrent ainsi être injustement stigmatisées pour leur supposée violence, par des médias au service de l'État. L'enjeu est pour elles d'autant plus crucial qu'en tant que militantes, elles cherchent à convaincre l'opinion publique, pour renverser le rapport de force en place. C'est ainsi qu'elles contestent les récits médiatiques dominants.

Bien que les personnes interrogées se méfient des autorités, elles ont un avis nuancé à l'égard des forces de police. Si elles dénoncent leur usage disproportionné de la violence à leur encontre, la majorité d'entre elles reconnaissent leur nécessité et les assimilent au peuple auquel elles appartiennent lequel subit les effets d'une politique capitaliste néolibérale au service des intérêts des élites politiques, économiques et culturelles. Par contre, ceux qui ont été confrontés au système judiciaire éprouvent un fort sentiment d'injustice et d'absence de dialogue. Ils reprochent en outre à ces acteurs de participer au maintien du statu quo.

Conclusion et recommandations

1) Promouvoir la transparence et l'évaluation des politiques publiques :

Les personnes considérées comme radicales partagent une vision divisée de la société dans laquelle l'État et ses représentants n'apparaissent pas suffisamment légitimes, en raison de la perception d'une série de dysfonctionnements récurrents (corruption, violence, incohérence, arbitraire, etc.) et d'un manque de transparence dans leurs actions ou inactions.

Dans de nombreux cas, ces perceptions constituent un terrain favorable à l'engagement militant radical. Un premier outil de lutte contre la radicalisation réside par conséquent simplement dans une plus forte légitimité de notre régime démocratique. La radicalisation pourrait ainsi être réduite par le biais d'une amélioration du fonctionnement démocratique et du respect de la législation. Des domaines tels que la lutte contre la corruption ou la transparence de l'action des pouvoirs publics pourraient être investis davantage dans ce cadre. Dans le même ordre d'idée, le développement d'une culture de l'évaluation des politiques publiques et de mise en lumière de leurs effets contribuerait à l'accroissement de la légitimité des institutions, tout en offrant des occasions d'améliorer l'effectivité, l'efficacité et l'efficacé de l'action publique. L'ensemble de ces actions aurait pour effet d'accroître l'exemplarité des institutions et mandataires.

Au-delà, se pose la question de la qualité du débat démocratique. Celle-ci est un élément essentiel pour permettre à chacun d'exprimer ses vues, et d'éviter les sentiments d'exclusion ou de frustration qui peuvent conduire à un rejet du système démocratique. Ce dernier a théoriquement pour vertu de permettre une intégration des points de vue divergents, il est essentiel qu'il continue de le faire, pour éviter que ces points de vue n'aient à s'exprimer hors du cadre démocratique, voire contre lui.

2) Maintenir les subventions et revaloriser le statut du personnel éducatif et psychosocial :

Il ressort des entretiens menés dans le cadre de ce projet que l'engagement militant perturbe les réseaux relationnels des individus. Plus les personnes se coupent des idées des autres, plus elles évoluent dans un environnement idéologique homogène, plus elles sont susceptibles d'adopter une position politique plus dure, voire extrême, qui peut les conduire à légitimer le recours à la violence. Afin d'éviter l'isolement, l'entre-soi et la polarisation, des structures favorisant l'écoute et le dialogue sont nécessaires. Il est dans ce sens essentiel de renforcer les subventions des services qui ont un rôle de liant dans la société (et tout particulièrement dans le SAJP) et de revaloriser le statut de leur personnel .

3) Promouvoir une justice procédurale :

Les résultats des entretiens avec les radicaux mettent enfin au jour des points de vue nuancés au sujet des forces de l'ordre. Les interventions perçues comme injustes et/ou disproportionnées peuvent contribuer à la radicalisation des positions ainsi qu'à la légitimation du recours à la violence (que ce soit pour exprimer un mécontentement, pour se défendre ou pour se venger) et, a fortiori, accroître la méfiance envers l'État et ses institutions. Il y a lieu de prendre en considération et de mettre en œuvre les résultats de la recherche sur la justice procédurale tant dans la formation de la police que dans son organisation interne lesquels visent notamment à garantir l'équité dans les modes de résolution de conflit (par exemple, encourager le dialogue avec la population, éviter le recours à la violence par les forces de police, permettre le dépôt de plaintes et veiller à ce qu'elles soient traitées rapidement et équitablement).

En savoir plus

MINE, B., JEUNIAUX, P., & DETRY, I. (2022c). La radicalité verbalisée. Analyse du discours de personnes radicales à propos de leur engagement pouvant mener à la légitimation et/ou à l'usage de la violence. Rapport de recherche de l'Institut National de Criminalistique et de Criminologie, Direction Opérationnelle Criminologie, Collection des rapports et notes de recherche, à paraître.

MINE, B., JONCKHEERE, A., JEUNIAUX, P. & DETRY, I. (2022b), " Cases (Un)like any other. The Socio-Judicial Follow-up of Terrorism Cases in French-Speaking Belgium", *Champ pénal*, 27.

<https://journals.openedition.org/champpenal/13658>

MINE, B., JONCKHEERE, A., JEUNIAUX, P. & DETRY, I. (2022a), " Des dossiers (pas) comme les autres. L'accompagnement socio-judiciaire des dossiers de terrorisme en Belgique francophone ", *Champ pénal*, 27.

<https://journals.openedition.org/champpenal/13583>

JONCKHEERE, A., MINE, B., DETRY, I. & JEUNIAUX, P. (2021), " Travail social en justice et terrorisme ", *Criminologie*, 54 (2), pp. 321-345.

<https://www.erudit.org/fr/revues/crimino/2021-v54-n2-crimino06596/1084299ar/>

Contact

Mine, Benjamin

Institut National de Criminalistique et de Criminologie (INCC) / Direction Opérationnelle Criminologie

e-mail: benjamin.mine@just.fgov.be